

Fédération des syndicats *FO* de l'enseignement en Mayenne 6 rue Souchu Servinière, Bourse du Travail, 53000 Laval

Tel.: 0243534226 - @: 53@fo-fnecfp.fr

F3SCT du 26 novembre 2024

Membre de l'administration présents : Marc Vauléon (secrétaire général)

Membre présent de droit : Madame Huhardeaux (ISST)

Invités: Mme Bellanger (Chef de division PRHAG -ex DIPPAG), Mme Subileau (AEMS), Mme Cailleau (Cheffe de

bureau GRH)

La délégation FNEC-FP FO: Frédéric Gayssot (PE directeur), Evelyne Le Fellic (PE), Jean-Marc Cadio (Certifié)

Les représentants du personnel : FNEC-FP FO (3) – FSU (3) – UNSA (2) – CGT (2)

Déclaration FO

Ordre du jour

Syntnese des ticnes RSST pour l'année scolaire 2023-2024 et point sur la nouvelle procedure dematerialisee	1
Retour sur les enquêtes « danger grave et imminent » : lycée Buron, lycée Rousseau, collège Pierre Dubois	
- Lycée professionnel Robert Buron	
- Lycée Douanier Rousseau :	
- Collège Pierre Dubois :	3
Suivi des préconisations émises lors des visites de la formation spécialisée (demande FO)	
Examen du projet de compte-rendu de la visite du lycée Victor Hugo (Juin 2024)	
Examen du projet de compte-rendu de la visite de l'école Charles Perrault	
Processus de la préparation des visites de la F3SCT : modalités d'envoi et de traitement du questionnaire	4
Point sur l'école inclusive	
Point sur les conditions de travail des directrices et des directeurs d'école (demande FO)	
Questions diverses	

Tous les comptes-rendus sont disponibles ici : https://snudifo-53.fr/chsct/

L'ordre du jour aurait dû normalement comporter la présentation du rapport de la médecine de prévention. Cette présentation a été reportée à la prochaine réunion de la F3SCT. FO rappelle que le bilan de la médecine de prévention est une obligation pour l'employeur, qui se dédouane à nouveau de ses responsabilités légales, faute de moyen en médecine préventive (une seule médecin pour le 49 et le 53)

Synthèse des fiches RSST pour l'année scolaire 2023-2024 et point sur la nouvelle procédure dématérialisée

74 fiches RSST ont été rédigées au cours de l'année 2023-2024. Sans surprise, la grande majorité de ces de ces fiches (60) concerne les risques psychosociaux. On voit bien là la conséquence de l'inclusion systématique, sans moyens suffisants, sans prise en compte des besoins spécifiques de chaque enfant et avec un nombre de places en établissement médico et sociaux-médicaux trop limité, comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration liminaire. Il a été également noté une disproportion importante entre le premier et le second degré, puisque 56 de ces fiches émanent des écoles primaires.

Tel.: 0243534226 - @: fnec.fp.53@laposte.net

Après ce bilan, une discussion s'est engagée sur la suite qui devait être donnée à ces fiches RSST. Les groupes de travail qui procédaient à l'examen des fiches en amont de la F3SCT avaient été supprimés par l'administration en fin d'année dernière. Pour rappel, c'est FO qui avait demandé et obtenu que ces groupes de travail se tiennent, en raison de réunion de CHSCT qui duraient parfois plus de 5 heures!

Concernant les fiches RSST, FO revient systématiquement sur le rôle de ces RSST, sur le fait que les réponses apportées par les supérieurs hiérarchiques étaient parfois bien éloignées des solutions qui s'imposent pour préserver la santé, la sécurité des personnels. Par ailleurs, FO ne fait pas dans la statistique, et ne souhaite pas que ces registres ne deviennent des formes de simple « main courante », mais bien un levier de l'action syndicale pour faire valoir les droits et les intérêts des salariés, et faire respecter les obligations de l'employeur en matière d'hygiène de santé et de sécurité.

Les organisations syndicales CGT, FSU et UNSA ont demandé le retour de ces groupes de travail (GT) pour « discuter » régulièrement du contenu des signalements être informés des réponses. L'administration a répondu qu'elle ne voyait plus l'utilité de ces réunions. Selon elle, les fiches RSST sont « un élément de dialogue entre le fonctionnaire qui rédige cette fiche et l'employeur, qui indique en retour les solutions qu'il peut proposer ». L'administration reconnaît par contre qu'il y a actuellement un délai trop long avant que ne soient communiquées les suites données à cette première réponse.

Néanmoins, comme cela a toujours été le cas, l'administration a rappelé que les situations les plus problématiques ou restant en suspens pourront toujours être abordées lors des réunions de la F3SCT. Pour sa part, FO reconnait que ces groupes de travail étaient devenus pour l'essentiel, des séances de lecture passive, de statistiques... FO a toujours préféré à la réunionite, l'efficacité et l'action directe sur le terrain, en contactant les collègues, en se déplaçant dans les écoles concernées et en agissant auprès des IEN, chefs d'établissement, SG ou DASEN, dès réception des signalements.

C'est pourquoi nous nous sommes abstenus lors du vote de l'avis proposé par la FSU, selon nous trop imprécis et ne répondant pas à notre conception du rôle que doivent jouer les représentants du personnel en réponse aux collègues qui saisissent les RSST. Enfin, FO a toujours pu intervenir librement lors des réunions des F3SCT, sur des fiches RSST pour lesquelles FO était mandaté.

Avis FSU: La F3SCT de la Mayenne, réunie le 26 novembre 2024, demande que les fiches RSST continuent à être

examinées, soit au cours des séances, soit en groupe de travail.

POUR: FSU, UNSA, CGT

Abstention: FO

Bien que l'administration ait réaffirmé sa volonté d'aller vers une utilisation exclusive du registre dématérialisé, à la demande de FO, toute forme de saisine du RSST (papier...) est toujours recevable. N'hésitez donc pas à joindre vos représentants FO pour être conseillé sur les démarches à effectuer, sur l'utilité d'une fiche RSST ou sa rédaction.

Retour sur les enquêtes "danger grave et imminent" : lycée professionnel Buron, lycée Douanier Rousseau, collège Pierre Dubois.

• Lycée professionnel Robert Buron

Un signalement DGI avait été fait par la CGT, concernant des moisissures dans l'atelier boulangerie. La VMC a été remplacée, et des prélèvements seront bientôt effectués pour vérifier que le problème est solutionné.

Tel.: 0243534226 – @: <u>fnec.fp.53@laposte.net</u>

• Lycée Douanier Rousseau :

Pour cet établissement, dans lequel un chantier d'extension est réalisé, la FNEC-FP FO 53 a formulé dès mai 2024 un signalement DGI et une procédure d'alerte par rapport aux conditions de désamiantage et à l'absence des registres de sécurité obligatoires. De plus, ces travaux dégradent fortement les conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves, impactant très clairement le climat scolaire. Lors de la visite, nos représentants FNEC-FP FO 53 ont également rappelé que le lycée est globalement sous-doté en moyens humains.

Le compte-rendu de l'enquête

• Collège Pierre Dubois :

Force Ouvrière avait effectué une saisie du RDGI (Registre danger grave et imminent) le 24 septembre 2024 car des mesures de radon étaient apparues supérieures à la norme dans un rapport datant de mars et jusque-là non communiqué. Des travaux auraient été réalisés pendant les vacances de la Toussaint (cela va être vérifié par nos représentants) mais il n'y a, en tout cas, pas eu pour le moment de nouvelles mesures réalisées.

A noter: FO intervient sans relâche concernant l'amiante depuis 2016. Âpre combat qui est loin d'être terminé. La FNEC-FP FO 53 a demandé et obtenu il y a deux ans que l'amiante soit au centre des travaux de la F3SCT. La FNEC-FP FO 53 a demandé et obtenu la réunion d'un GT amiante qui se tiendra mardi 3 décembre. À cette occasion, l'administration répondra en partie aux demandes portées par FO, à commencer par une analyse de la présence d'amiante dans les établissements mayennais (Nous aborderons également la problématique du radon, dans les établissements du second degré du département.)

Rappel des interventions FO depuis 2016 concernant l'amiante

Suivi des préconisations émises lors des visites de la formation spécialisée

FO est à l'origine du suivi par l'administration des préconisations émises dans les rapports de visites F3SCT. Ce point a, à nouveau, été mis à l'ordre du jour par la FNEC-FP-FO, comme elle le fait régulièrement depuis de nombreuses années. Suite à notre insistance et à notre détermination, l'administration avait déjà fait un 1er pas dans ce sens, en communiquant régulièrement un tableau récapitulatif des préconisations émises à la suite des visites de la formation spécialisée. Mais il s'agissait d'une simple liste, qui ne permettait pas de vérifier les suites données à ces recommandations, ce que nous dénoncions à chaque fois et l'administration ne pouvait que le reconnaître.

Madame Cailleau, cheffe de bureau GRH, a présenté, cette fois, un tableau beaucoup plus complet, comportant l'ensemble des réponses qu'elle avait pu recueillir depuis 2014. Bien que celui-ci soit encore quelque peu lacunaire, la délégation FO a salué le travail réalisé par les collègues du bureau GRH qui permet enfin un réel suivi des préconisations émises lors des visites.

La délégation FO demande systématiquement le suivi des préconisations émises dans tous les rapports de visite. FO rappelle le suivi des préconisations, c'est faire en sorte que l'employeur mette en œuvre des dispositions pour réduire ou enlever toute forme de risque professionnel.

FO garde toute liberté d'action et d'intervention durant ces visites de délégation F3SCT.

Examen du projet de compte-rendu de la visite du lycée Victor Hugo (Juin 2024)

La visite de cet établissement a révélé des problèmes au niveau des bâtiments : température trop basse, odeur désagréable dans certaines classes et de manière plus générale, vétusté des bâtiments et manque de place. De plus, comme dans la plupart des établissements scolaires, se pose le problème de l'amiante, et du non-accès au DTA (diagnostic technique amiante). Il y a également des difficultés de communication liées à une direction unique pour deux établissements. Les enseignants se sont plaints notamment d'être inondés de courriels inutiles. La FNEC-FP-FO

Tel.: 0243534226 – @: <u>fnec.fp.53@laposte.net</u>

rappelle à ce sujet qu'elle a obtenu que soit inscrit en bas des courriels le droit à la déconnexion. Enfin, les personnels de cet établissement ont déploré l'absence de médecine de prévention. L'administration s'est contentée d'indiquer qu'il y avait la possibilité de consulter le docteur Mory, seul médecin du travail pour le 53 et le 49. Pour notre part, le fait que des visites médicales régulières pour tous les personnels de l'Éducation nationale soient impossibles du fait de l'état de délabrement de la médecine de prévention demeure inacceptable!

Examen du projet de compte-rendu de la visite de l'école Charles Perrault

Lors de la visite de cette école, il a été évoqué le fait que le city stade attenant à l'établissement n'était pas accessible, sauf par l'école. Il était également apparu un problème de sécurité lié à la pose d'un portail. Dans le rapport, "Les enseignants se sentent globalement soutenus par l'Institution et la Mairie à la suite des évènements qui ont conduit à la rédaction des fiches RSST" (et que « la réactivité des services municipaux a été saluée. » La délégation FO a indiqué à l'administration qu'elle n'avait pas la même appréciation de la réactivité de la municipalité de Laval puisque la demande de sécurisation de l'école Charles Perrault, malgré les nombreuses alertes FO (le 7/10/2020, décembre 2020, janvier 2021, mai 2021...), avait fait l'objet d'un signalement FO dès 2020 pour des faits identiques et que la réparation du portail de l'école avait mis plusieurs années ! (sic) L'administration n'a pas pu contester cet état de fait...

Processus de la préparation des visites de la F3SCT : modalités d'envoi et de traitement du questionnaire

L'administration propose que le questionnaire envoyé avant les visites d'établissement soit dématérialisé et qu'il soit également simplifié. Une proposition de ce nouveau questionnaire sera prochainement envoyée aux organisations syndicales. Des garanties sur l'anonymat de ces questionnaires dématérialisés nous ont été données. C'était une demande déjà portée par FO il y a plusieurs années, notre administration étant à l'époque dans l'incapacité technique de le mettre en œuvre.

Nous avons été très étonnés d'une demande de la FSU appuyé par les autres organisations syndicales. En effet, celleci considérant que la secrétaire du CHSCT (FSU) était "l'interface" entre les représentants du personnels et l'administration, a demandé à ce que, lors des visites, sa présence soit systématique et a voulu la soumettre au vote. Or, comme l'ont justement indiqué le Secrétaire Général et l'Inspectrice Santé et Sécurité du Travail, rien ne justifiait cette demande.

Pour info, la réglementation prévoit que l'administration accompagnée d'un membre par organisation représentative (soit pour la Mayenne : 1 FO, 1 FSU, 1 UNSA et 1 CGT) procède à ces visites d'établissement.

La FNEC-FP FO a rappelé que le rôle de secrétaire de la F3SCT n'était pas d'assurer le suivi des situations, ou de représenter les autres membres des autres organisations, mais d'être l'interlocuteur privilégié (et non unique) entre l'administration et les représentants du personnel, comme le stipule la réglementation. FO s'est opposé à la demande FSU, qui n'avait effectivement pas lieu d'être. Par ailleurs, chaque membre de la F3SCT est libre de visiter n'importe quel établissement avec ou sans l'administration, ce que font régulièrement les représentants FO. Factuellement et actuellement, le rôle de la secrétaire F3SCT (FSU) se limite à transmettre les ajouts de points à l'ordre du jour.

Pour rappel : un accord avait été scellé lors de la mise en place du CHSCT en 2013 par les organisations syndicales alors représentées. Cet accord prévoyait un "turn-over" tous les 2 ans afin que chaque organisation puisse à tour de rôle assurer le secrétariat de manière totalement démocratique. Le secrétariat a dans les faits, été assuré de la façon suivante :

2013-2014 : FO 2014-2016 : UNSA 2016-2018 : FSU

FNEC-FP **FO** 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval Cedex

Tel.: 0243534226 – @: fnec.fp.53@laposte.net

2018-2020 : FSU 2020-2022 : FSU 2022-2024 : FSU

Point sur l'école inclusive

Le secrétaire général évoque le fait qu'en Mayenne, le taux d'enfants en situation de handicap est supérieur à celui des autres départements (5,6 %, à comparer avec une moyenne de 3 %). Il signale qu'il y a notamment eu une augmentation de 22 % du nombre d'enfants ayant un handicap reconnu entre la rentrée 2023 et la rentrée 2024. Le nombre d'AESH a, lui, été multiplié par 3 depuis 2017. Et s'il y aura encore une petite dotation d'AESH à la rentrée 2025, cela risque de ne plus être le cas par la suite. L'administration reconnaît maintenant régulièrement un manque de place en IME et ITEP, mais elle se débarrasse du problème en affirmant ne rien pouvoir y faire, puisque cela dépend de la politique gouvernementale. Il faudrait donc rechercher uniquement des réponses départementales, c'est-à-dire se contenter de gérer la pénurie de moyens.

Dans le prolongement du <u>protocole de prise en charge des problèmes de comportements</u>, déjà présenté lors d'un groupe de travail (<u>compte rendu</u>) et dénoncé par Force Ouvrière, des solutions sont actuellement recherchées dans des réunions avec l'ARS et le Conseil Départemental (MDA). Le résultat de ces réflexions sera prochainement communiqué en instance

La délégation FO est intervenue pour indiquer qu'elle ne cautionnerait pas ce mode de fonctionnement dégradé. L'administration a également présenté le chiffre des déscolarisations totales pour le premier degré, qu'elles soient de quelques jours ou de plusieurs semaines : il y en a eu 18 au cours de l'année scolaire 2023-2024. Ce chiffre ne prend pas en compte les déscolarisations partielles, c'est-à-dire tous les cas dans lesquels les enfants viennent à l'école pour une durée limitée dans la journée.

FO n'accompagnera pas le protocole mis en place par l'administration, qui ne vise qu'à camoufler les ravages d'une inclusion scolaire indifférenciée, sans aucun moyen, en lieu et place de répondre aux besoins en soin et compensations des élèves, avec pour commencer le respect des notifications de la MDA en matière d'orientation et d'accompagnement.

FO a fait remonter ces situations inacceptables à la préfète lors de son entrevue du 20 novembre dernier. (lire le compte-rendu d'audience préfète). Pour la FNEC-FP FO, l'inclusion scolaire systématique génère une rupture d'égalité des droits, et un défaut de soin et de prise en charge des enfants et jeunes les plus fragiles.

Point sur les conditions de travail des directrices et des directeurs d'école (demande FO)

Comme l'a fait remarquer le secrétaire général, il s'agit d'un sujet que les représentants de la FNEC-FP-FO mettent très régulièrement à l'ordre du jour de la formation spécialisée. Et pour cause, les conditions de travail des directeurs ne cessent de se dégrader, bien que l'administration mette toujours en avant une prétendue simplification. Les représentants FO ont donc de nouveau dénoncé la multiplication des tâches chronophages, avec en particulier pour cette rentrée scolaire la gestion des évaluations nationales étendues à tous les niveaux. À ce sujet, nous avons signalé que dans la circonscription de Mayenne Sud-Ouest, l'IEN demandait des remontées de chiffres et une présentation exhaustive des axes de travail à renforcer, qui n'ont pas lieu d'être. Le Secrétaire Général s'est engagé à revoir cette question.

Notre délégation est également intervenue pour dénoncer la mise en œuvre de l'évaluation des directrices et directeurs l'absence de précisions suffisantes sur son déroulement, son inutilité et son but : bien vérifier que les directeurs sont bien dans le « moule » du New Public Management et sont bien devenus des « leaders pédagogiques ». Selon l'administration et selon l'UNSA, il s'agit d'une mesure d'accompagnement, qui peut permettre d'améliorer les pratiques mais également de dialoguer, d'échanger avec son IEN... Et puisque c'est un dialogue, il ne peut pas générer de stress ! De leur côté, l'UNSA s'est déclarée tout à fait partisane de ces évaluations et semble partager cette vision de l'administration.

Tel.: 0243534226 - @: fnec.fp.53@laposte.net

<u>Lire le journal spécial direction d'école réalisé par les représentants du SNUDI-FO 53 et 35 directeurs et directrices du département.</u>

Questions diverses

Une question a été posée par l'UNSA sur le nombre de scolarisations. La cheffe de bureau GRH y avait déjà répondu dans le point sur l'école inclusive. Une autre question concernait le nombre de rendez-vous demandés à la conseillère en évaluation professionnelle. Tout corps confondu, ce nombre s'est élevé à 185 pour l'année scolaire 2023-2024, avec une proportion de 74 % d'enseignants. Le secrétaire général a proposé pour finir d'inviter madame Séité, conseillère départementale en évaluation professionnelle, à venir présenter le bilan de son travail lors d'une prochaine réunion de la formation spécialisée.

Les représentants FO à la F3SCT ne sont pas des « spécialistes » : PE, certifié, CPE, ou encore AESH, ils mettent en œuvre des exigences s'appuyant avant tout sur les revendications (collectives ou individuelles) des personnels, sur le respect des législations existantes, et sur la responsabilité de notre employeur. C'est en ce sens que nous intervenons en à la F3SCT. Les représentants FNEC-FP FO représentent TOUS les personnels de l'Education Nationale (PE, Certifiés, Agrégés, PLP, AESH, administratifs, infirmières, assistante sociale, médecin scolaire, IEN...) Contrairement à ce que nous pouvons parfois lire ou entendre, les représentants à la F3SCT ne sont pas élus mais désignés par leur organisation syndicale. La F3SCT n'est pas une instance paritaire.

Nous invitons les personnels du département de la Mayenne à venir renforcer les syndicats de la FNEC-FP FO en se syndiquant pour donner les moyens aux syndicats d'agir quotidiennement pour la défense des droits des personnels.

FNEC-FP FO 53: <u>fnecfpfo53@gmail.com</u> - 06.52.32.30.45

(Stève Gaudin, secrétaire départemental)

SNUDI-FO (PE, PsyEN et AESH du 1er degré): 06.52.32.30.45

contact@snudifo-53.fr / www.snudifo-53.fr

SN FO LC (Profs, CPE et AESH des Lycées et collèges): 07.80.43.74.45

snfolc53@gmail.com / https://snfolc53.fr/

ID FO (Personnels de direction, IEN) idfo@idfo.fr

SN FO IEN (infirmières de l'Education Nationale) <u>snfoien.france@gmail.com</u>

SNFOASEN (assistants sociaux de l'Education nationale) <u>sn.fo.asen@gmail.com</u> **SNETAA-FO** (Lycées professionnels) : snetaafonantes@gmail.com

SPASEN FO (personnels administratifs) : fo44.spaseen@laposte.net



Tel.: 0243534226 – @: fnec.fp.53@laposte.net